



Avant Programme du CSO Du 03 Mars 2024

Organisé par :

REBELLE EQUESTRIAN CLUB

Sous

L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres



Date : 03/03/2024

Lieu :- FOUCHENA – BEN AROUSS -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 24ème édition, mise à jour au 1er janvier 2024.
- Règlement sportif général de la FTSE, édition 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2024.
- Règlement vétérinaire, 15ème édition, mise à jour au 1er janvier 2024.

ORGANISATEUR :

Association "AL ASSIL" Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres

COMITE D'ORGANISATION :

Président De L'événement :	Mr Nouredine Jaziri.
Directeur Du Concours :	Mr Kais Kchaw.
Délégué Technique FTSE:	Mr Anis Sellami (TUN) (FEI) (level 2).
Membres:	Mme Sondes Ben Khalifa /Mr Akram Chaouech /Mr Chiheb Bosri/ Mr Marwen Bibéni /Mme Nouha Mziou Mme Héla Ellouze / Mme Hanane Hachicha /Mr Slim Benzarti / Mme Sarah Ben Salah Mme Olfa Besrouer / Mme Nadia Ben Mohamed / Mr Hosni Jbeniani/ Mme Sarah Mrabet.
Coordinateur:	Mr Abdallah Rahmeni (90 157 376)
Trésorerie :	Mr Ridha Jemii.
Secrétariat Du Concours :	Mme Ibtissem Hosni .

JURY DE TERRAIN:

Président :	Mr Khaled Hedrish (TUN) (FEI level 2).
Membres :	Mr Amor Aouida (TUN) (FEI level 1) / Mr Hatem Ben Mabrouk (TUN).
Juge Chronométrateur :	Mr Oussema Sinen (TUN)
Commissaire en chef:	Mr Aid Ben Nacer (TUN) (FEI level 1).
Stewards:	Mr Rochdi Maalaoui (TUN) / Mme Wissal Hssan (TUN).

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste :	Mr Habib Gallalou (TUN).
Chef de Piste Adjoint :	Mr Abdeltif Marzouki (TUN).

MEDECIN DU CONCOURS : Mme Hedia Gnena

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. Lassaad Smeoui.

MARECHAL FERRANT: Mr.Jamel Ben Mustapha.

PROGRAMME DU CONCOURS

Dimanche 03 Mars 2024

09H00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation 1 (60 cm).

A la suite : Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Initiation 2 (70 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Préparatoire 1 (80-85 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : Préparatoire 2 (90-95 cm).

A la suite Reconnaissance de la piste Epreuve 5 : CSO* (100-105 cm)

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques.

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 75x46m

Nature : sable

TERRAINS D'ECHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 50 x 40 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE: www.ftse.org.tn **Avant Vendredi 01 Mars 2024 à minuit.**

50 Dinars pour l'épreuve **Initiation 1.**

50 Dinars pour l'épreuve **Initiation 2.**

60 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire I, Préparatoire II et Jeunes Chevaux..**

70 Dinars pour l'épreuve **CSO*.**

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 03 MARS 2024 :

EPREUVE 1 : Initiation 1.

<u>Date et heure:</u>	Dimanche 03/03/2024 à 09H00.
<u>Catégorie de Cavaliers:</u>	Licence Initiation
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Toutes catégories de chevaux
<u>Barème:</u>	A Sans chrono sans barrage Art (Art 238.1.1)
<u>Vitesse:</u>	325 m/min
<u>Hauteur:</u>	Max 60 cm

Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute
Des prix en nature pour les cinq (05) plus jeunes cavaliers gagnants

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation 1 : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 2 : Initiation 2.

<u>Date et heure:</u>	Dimanche 03/03/2024 à l'issue de l'épreuve précédente.
<u>Catégorie de Cavaliers:</u>	Licence Initiation
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Toutes catégories de chevaux
<u>Barème:</u>	A Sans chrono sans barrage Art (Art 238.1.1)
<u>Vitesse:</u>	325 m/min
<u>Hauteur:</u>	Max 70 cm

Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute
Des prix en nature pour les cinq (05) plus jeunes cavaliers gagnants

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation 2 : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : Préparatoire I

Date et heure : **Dimanche 03/03/2024 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : Deux phases Temps Différé (Art. 274.1.5.6).
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (80-85 cm)
Largeur : (90-95 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 250 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 120 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
4 ^{ème}	Médaille + 80 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 60 Dt
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille
Dotation Totale	610 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire I : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 4 : Préparatoire II

Date et heure : **Dimanche 03/03/2024 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : A au Chrono sans Barrage (Art. 238.2.1).
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (90-95 cm)
Largeur : (100-105 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 250 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 120 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
4 ^{ème}	Médaille + 80 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 60 Dt
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille
Dotation Totale	610 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire II : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 5 : CSO*

Date et heure: **Dimanche 03/03/2024 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Barème : A au Chrono avec Barrage (Art. 238.2.2).
Vitesse : 350 m/mn
Hauteur: (100-105 cm)
Largeur : (110-115 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 400 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 300 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 150 Dt
4 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 70 Dt
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille
Dotation Totale	1020 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO* : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Epreuve Jeunes Chevaux :

Catégorie de Cavaliers: **Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Jeunes Chevaux(3)
Barème : **Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)**
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (105 - 110 cm)
Largeur : (110 - 115 cm)

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute avec un plafond de 100 Dinars.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve CSO*, les jeunes chevaux passeront en premier.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture N'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections **(Article 257.2.4).**

ANNEXE I

Réclamations

Conformément à l'article 10 du Règlement sportif général de la FTSE ; toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 150dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval autiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

<p>YELLOW WARNING CARD 2023</p> <p>Event _____</p> <p>Competition _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible Art. 118.3, FEI General Regulations (GRs)</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p> <p>Horse Name _____</p> <p>OFFENCE (please tick one)</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 164.3 and/or Eventing Rules Art. 526 & 527 (please specify) Reason _____</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect Behaviour as defined by the GRs GRs Art. 164</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 164</p> <p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD 2023</p> <p>Extract of Art. 164.3, FEI General Regulations (GRs) 24th Edition, 01 January 2020, updates effective 01 January 2023</p> <p>164.3 Yellow Warning Card</p> <p>(a) A Yellow Warning Card may be issued to a Person Responsible by the President of the Ground Jury, the Chief Steward or the Technical Delegate during the Period of the Event for the following offences:</p> <ul style="list-style-type: none">- Abuse of Horse- Incorrect Behaviour by the Person Responsible and/or Incorrect Behaviour by a member of their entourage. For the purpose of this article, the term "entourage" shall mean the Person Responsible's parent, spouse or partner, family member, coach, trainer, groom, crew or other person directly connected with the Person Responsible and includes the owner(s) of the Person Responsible's Horse.- Non-compliance with applicable Sport Rules- Non-compliance with Protective Headgear Rules <p>(b) The Yellow Warning Card may be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Person Responsible cannot be notified during the Period of the Event that The Person Responsible has received a Yellow Warning Card, the Person Responsible must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>(c) A Yellow Warning Card may be issued in addition to any other Sanction(s) that may be issued in accordance with these GRs and/or the relevant Sport Rules.</p> <p>(d) If the same Person Responsible receives one (1) or more Yellow Warning Card(s) at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from, or on behalf of, the FEI Secretary General.</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 26th Edition effective 01 January 2023</p> <p>Yellow Warning Card will be systematically awarded for the following offence:</p> <ul style="list-style-type: none">a) All cases of excessive use of whip, as defined above, or by stronger sanction(s) (as provided for under Art.526.2).b) Any other cases of Abuse of Horsec) Excessive pressing of a tired horsed) Riding an Exhausted horse coupled in addition to Disqualification. 
---	---